

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2022 à 19 heures, à l'édifice municipale, au 9 avenue du Phare

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Valérie Bertrand Lemay, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Marc-André Diné, conseiller
Madame Guylaine Marin, conseillère

Aussi présente :

Monsieur Alphonse Dion, directeur général par intérim

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. M. Alphonse Dion, directeur général par intérim agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

Séance ordinaire du 4 octobre 2022

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre après amendement. Point 6 : **RÉSOLUTION aurait dû être INFORMANTION.** Point 7 : **RÉSOLUTION aurait dû être INFORMATION.**
5. Adoption des comptes pour paiement
6. Résolution d'appui aux Producteurs et Productrices acéricole du Québec.
7. Résolution pour demande de don : Le Défi Alzheimer
8. Résolution rapport d'évaluation de M. CLAUDE DIONNE, évaluateur agréé.
9. Résolution pour ajouter une nouvelle carte VISA au nom de Alphonse Dion au montant de 1 000\$ dollar et retirer la carte de Mme Manon Trépanier.

10. Résolution pour adopter la soumission de la firme comptable **MNP** pour l'audit des États financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.
11. Résolution pour l'achat de tuyaux pour alimentation en eau – secteur cimetièr.
12. Affaires nouvelles :
 - a.
 - b.
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI RICHARD LECLERC ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement de fournisseurs sélectionnés par le D.G.

RÉSOLUTION : 2022-10-144 – RÉSOLUTION D'APPUI AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLE DU QUÉBÉC.

ATTENDU QUE L'ACÉRICULTURE est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71% de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2022;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits Au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et de la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et à la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usagers en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les membres du conseil municipal :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

RÉSOLUTION : 2022-10-145 – DEMANDE DE DON : LE DÉFI ALZHEIMER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire don de 50\$ dollar au Défi Alzheimer.

Résolution pour l'acceptation du rapport d'évaluation de l'évaluateur agréé est remis à la prochaine séance du conseil.

RÉSOLUTION : 2022-10-146 – ÉMISSION D'UNE NOUVELLE CARTE VISA AU NOM DE ALPHONSE DION ET DE RETIRER LA CARTE DE MANON TRÉPANIÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Mme LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU qu'une nouvelle carte VISA soit ajouter au nom de ALPHONSE DION et au montant de 1000\$ dollar et de retirer la carte de MANON TRÉPANIÉ.

RÉSOLUTION : 2022-10-147 – RÉOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE LA FIRME MNP POUR L'AUDIT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT 31 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Mme LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission au montant 14 500\$ dollar de la firme **MNP** pour produire les États financiers de **2018**.

RÉSOLUTION : 2022-10-148 – RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE TUYAU POUR ALIMENTATION EN EAU – SECTEUR CIMETIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire l'achat de tuyau et les pièces nécessaire pour la réparation de l'alimentation en eau du secteur du cimetière.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER REMI-RICHARD LECLERC ET UNANIMEEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19h45.

Yves Sohier
Maire

Alphonse Dion
directeur général par intérim.